



Le programme

Erasmus+

2021-2027

www.erasmusplus.lu

 anefore



Un programme qui ...

- ... **améliore** les connaissances, les compétences et les attitudes
- ... **augmente** l'employabilité
- ... **aide à renforcer** la confiance et l'indépendance
- ... **encourage** la curiosité et l'innovation
- ... **contribue** à l'inclusion et à la participation
- ... **favorise** la compréhension d'autrui
- ... **crée** un sentiment d'appartenance européenne

L'aventure commence ici

10 millions de personnes sont supposées participer au programme Erasmus+ (2021-2027).

Les possibilités de mobilité, les projets de coopération et les activités de développement politique du programme Erasmus+ :

- + Offrent de nouvelles opportunités à tous les publics, de la petite enfance à l'éducation des adultes
- + Proposent de nouvelles opportunités aux organisations
- + Inspirent un mode de vie plus écologique et incitent les organisations à créer une Europe plus verte
- + Ouvrent de nouveaux horizons numériques aux particuliers et aux organisations
- + Renforcent l'enseignement, l'apprentissage, la recherche et le débat sur l'Union européenne.

Action clé 1

Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

Les opportunités de mobilité dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport

sont l'activité phare du programme Erasmus+. Les personnes de tout âge et de tout niveau de formation reçoivent l'opportunité de participer activement au marché du travail et à la société et de contribuer à l'inclusion sociale et au développement d'une identité européenne.

Sont concernés :

- + **Les élèves** de l'enseignement scolaire intéressés par une mobilité individuelle ou une mobilité en groupe à l'étranger
- + **Les jeunes** qui veulent participer à des échanges de jeunes et des activités de participation pour jeunes
- + **Les apprentis, les apprenants et les jeunes diplômés en formation professionnelle (EFP)** qui souhaitent réaliser des stages dans des entreprises ou des instituts professionnels en Europe et au niveau international, qui veulent participer à des concours de métiers ou qui sont intéressés par une mobilité en groupe à l'étranger
- + **Les personnes qui travaillent dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse** et qui souhaitent réaliser des missions d'enseignement ou de formation et des activités de formation du personnel ; ainsi que les membres du personnel des établissements de l'enseignement supérieur (EES) intéressés à participer à des programmes intensifs hybrides
- + **Les apprenants adultes** qui veulent bénéficier des opportunités de développement personnel ou qui veulent améliorer leurs compétences de base via des mobilités individuelles ou en groupe
- + **Les experts qui peuvent être invités par les organisations actives dans les secteurs de l'éducation et de la formation** (à l'exception du secteur de l'enseignement supérieur) afin de développer davantage les méthodes d'enseignement et d'apprentissage implémentées au sein de celles-ci
- + **Les enseignants et éducateurs en formation** qui peuvent réaliser leur stage à l'étranger
- + **Les entraîneurs et autres membres du personnel** (personnel rémunéré et bénévoles) impliqués dans des organisations sportives qui veulent améliorer leurs compétences et leurs qualifications pour renforcer la capacité de leur organisation.



Les demandes pour les subventions peuvent être soumises selon deux procédures :

- + Les demandes de subvention des organisations accréditées
- + Les candidatures standards pour toutes les organisations sans accréditation

L'accréditation Erasmus – Qu'est-ce que c'est?

L'accréditation Erasmus peut être considérée comme carte de membre pour l'action de la mobilité des individus du programme Erasmus+. Grâce à cette accréditation, les établissements et organisations de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'éducation des adultes et de la jeunesse pourront plus facilement recevoir une subvention Erasmus+ pour des projets de mobilité sans devoir passer par une évaluation qualitative, et ceci pour toute la durée du programme Erasmus+ 2021-2027 et à condition de soumettre des candidatures de projets de mobilités accrédités lors des appels à propositions annuels.

Dates limites pour la soumission des candidatures au niveau décentralisé (à 12h00, heure de Bruxelles) :

Mobilité des individus dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse (organisations accréditées)	20 février 2024
Mobilité des individus dans les domaines de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'éducation des adultes (organisations non-accréditées)	20 février 2024 1 ^{er} octobre 2024
Mobilité internationale impliquant les pays tiers non associés au programme	20 février 2024
Mobilité des individus dans le secteur de la jeunesse (organisations non-accréditées)	20 février 2024 7 mai 2024 1 ^{er} octobre 2024
Action d'inclusion DiscoverEU	20 février 2024 1 ^{er} octobre 2024
Accréditation dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse	20 février 2024
Mobilité du personnel dans le domaine du sport	20 février 2024 1 ^{er} octobre 2024

26,2 milliards d'euros pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport

Erasmus+ est le programme de l'UE visant à soutenir l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport pour la période 2021-2027.

Grâce à l'éducation et la formation tout au long de la vie, Erasmus+ soutient le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe et au-delà. Ainsi le programme contribue à une croissance durable, à des emplois de qualité, à la cohésion sociale, à la stimulation de l'innovation et au renforcement de l'identité européenne et de la citoyenneté active. À ce titre, le programme correspond à un instrument clé pour la création de l'espace européen de l'éducation : il soutient la mise en œuvre de la coopération stratégique européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation et des agendas sectoriels sous-jacents, il renforce la coopération avec les jeunes en matière de développement politique dans le cadre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027 et il contribue au développement de la dimension européenne du sport.

Les actions dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport sont organisées selon un cadre basé sur trois actions clés

Action clé 2 Coopération entre organisations et institutions

Les projets en faveur de la coopération répondent aux besoins de pratiques innovantes, de coopération et d'échanges d'expériences au niveau européen. Les projets en faveur de la coopération sont ouverts à tous les types d'organisations actives dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, du sport et d'autres secteurs socio-économiques.

En fonction des objectifs et de la composition du partenariat en faveur de la coopération, deux types de partenariats sont proposés :

Les partenariats de coopération visent à

- + Améliorer la qualité du travail, des activités et des pratiques des organisations et établissements concernés, et à ouvrir les partenariats à de nouveaux acteurs, qui ne sont pas naturellement inclus dans un secteur
- + Renforcer les capacités des organisations à travailler aux niveaux transnational et intersectoriel

- + Répondre aux besoins et priorités communs dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport
- + Permettre la transformation et le changement (au niveau individuel, organisationnel ou sectoriel), conduisant à des améliorations et à de nouvelles approches, de manière proportionnelle au contexte de chaque organisation.

Les projets de partenariat à petite échelle visent à

- + Attirer et élargir l'accès des primo-demandeurs, des organisations moins expérimentées et des petits acteurs
- + Soutenir l'inclusion des groupes cibles ayant moins d'opportunités
- + Soutenir la citoyenneté européenne active et apporter la dimension européenne au niveau local.

De plus, les objectifs des partenariats de coopération mentionnés ci-dessus s'appliquent également aux projets de partenariat à petite échelle, proportionnellement à la portée et au volume de chaque projet

Dates limites pour le dépôt des candidatures :

Partenariats de coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation	5 mars 2024 (à 12h00, heure de Bruxelles)
Partenariats de coopération dans le domaine de la jeunesse	5 mars 2024 / 1^{er} octobre 2024 (à 12h00, heure de Bruxelles)
Projets de partenariat à petite échelle dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse	5 mars 2024 / 1^{er} octobre 2024 (à 12h00, heure de Bruxelles)
Partenariats de coopération dans les domaines du sport, de l'éducation, de la formation et de la jeunesse soumis par des ONG européennes	5 mars 2024 (à 17h00, heure de Bruxelles)
Projets de partenariat à petite échelle dans le domaine du sport	5 mars 2024 (à 17h00, heure de Bruxelles)
Éventuel 2 ^{ème} tour pour partenariats de coopération dans le cas de budget restant après le 1er tour (à confirmer)	1^{er} octobre 2024 (à 12h00, heure de Bruxelles)

Où postuler ?

Pour les projets en faveur de la coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse soumis par tous les types d'organisations actives dans ces domaines, à l'exception des ONG européennes et des organisations de sport :

- + À l'agence nationale du pays dans lequel l'organisation candidate est établie.

Pour les projets en faveur de la coopération dans le domaine du sport et les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse soumis par des ONG européennes :

- + À l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) basée à Bruxelles.
 - Sport (partenariat de coopération) – identifiant de l'appel : ERASMUS-SPORT-2024-SCP
 - Sport (projet de partenariat à petite échelle) – identifiant de l'appel : ERASMUS-SPORT-2024-SSCP
 - ONG européennes – identifiant de l'appel : ERASMUS-EDU-2024-PCOOP-ENGO



Action clé 3

L'action clé 3 apporte un soutien à la coopération en matière de politiques au niveau de l'Union européenne, contribuant ainsi à l'élaboration de nouvelles politiques, qui peuvent déclencher la modernisation et des réformes, au niveau de l'UE et des systèmes, dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Les jeunes européens ensemble

Cette action s'adresse aux organisations de jeunesse qui souhaitent créer des réseaux promouvant des partenariats régionaux en étroite collaboration avec des jeunes de toute l'Europe.



Date limite pour le dépôt des candidatures (à 17h00, heure de Bruxelles) :

Projets « European Youth Together »

7 mars 2024
(à 17h00, heure de Bruxelles)

Où postuler ?

- + À l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) basée à Bruxelles.
- « European Youth Together » - identifiant de l'appel : ERASMUS-YOUTH-2024-YOUTH-TOG

Au Luxembourg, Anefore assure la promotion, la gestion et la valorisation des actions décentralisées des **programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité**.

Placée sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Anefore agit comme animateur des programmes d'une part, et opérateur de moyens d'autre part.

Les missions de Anefore sont de :

- + Promouvoir les programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité au Luxembourg
- + Gérer et suivre les projets, viser la qualité
- + Valoriser, diffuser les résultats de projets
- + Développer un environnement favorable à l'atteinte des objectifs des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité.

Les modalités de candidature

Les organisations qui entendent soumettre une proposition de projet en vue de bénéficier du soutien financier de l'UE au titre des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité sont invitées à lire attentivement les instructions dans le Guide du programme respectif.

Les particuliers ne sont pas autorisés à soumettre des propositions de projet dans le cadre des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité, sauf s'ils soumettent leur candidature au nom d'un groupe de jeunes.

Chaque organisation candidate doit être en possession d'un numéro d'identification d'organisation (OID).

Les candidatures peuvent uniquement être soumises en ligne et doivent être rédigées en allemand, en français ou en anglais.

Un seul formulaire en ligne doit être rempli par le porteur de projet qui doit au préalable s'être enregistré sur la plateforme d'identification des organisations participant aux programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité.

Retrouvez toutes les informations concernant les actions décentralisées du programme Erasmus+ et Corps européen de solidarité sur :

Le site de l'Agence nationale luxembourgeoise Anefore :

www.anefore.lu

La page Facebook de Anefore :

www.facebook.com/anefore

Toutes les informations complémentaires concernant les actions décentralisées et centralisées des programmes sont disponibles sur :

Les sites de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node_en

www.europa.eu/youth/solidarity_en

La page Facebook du programme Erasmus+ :

www.facebook.com/EUErasmusPlusProgramme

Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne.

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut pas être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.